(389)

Te-Deum, en actions de graces, pour la prise de l'importante place de Dantzick.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Zurich, le 19 juin.

La lettre que S. Exc. M. le landamman a reçue la semaine derniere de S. M. l'empereur des Français, était datée de Finkenstein, le 18 mai. L'aide-de-camp du marechal Kellerman, chargé de la lui remettre, est venu de Mayence ici en deux jours. C'est par la lecture de cette lettre que S. Exc. a eu la satisfaction d'ouvrir la premiere séance de la diète; elle renferme les témoignages les plus distingués de la bienveillance de S. M. impériale pour la confédération helvétique, & de son affection personnelle pour le digne magistrat qui la préside en ce moment. Il nous sera permis d'en citer au moins ces paroles, trop remarquables pour ne pas rester gravées à jamais dans le cœur de tout bon Suisse.

"L'acte de médiation sera constamment pour moi une loi sacrée; j'en remplirai tous les devoirs scrupuleusement; & je ne puis que me confirmer tous les jours dans ces idées, puisqu'il me paraît que cet ouvrage, auquel vous avez concouru, a rencontré la sanction du tems & considé-

rablement améliore la situation de votre patrie.

35 Je me souviens, avec grand plaisir, des lumieres & du caractere que vous avez montrés dans la circonstance où je vous ai consu. Comptez sur mon estime & sur mon desir de vous être agréable, & assurez les can-

tons de mon amitié & de ma protection constante 32.

Au milieu des combats de la plus imposante lutte qu'ait encore eu à soutenir le génie de Napoléon, ce ne sont pas seulement les rênes de son vaste empire qu'il gouverne des bords de la mer Baltique, comme s'il résidait en paix dans sa capitale; les plus anciens, les plus fideles, mais peut-être aussi les plus faibles de ses braves alliés, ne cessent d'être encore l'objet de sa vigilance; & ses yeux sont ouverts sur tous leurs inté-

rêts, comme ils le sont sur les destinées de l'Univers.

— Dans la séance du 12 juin, la diète a approuvé le concordat concluentre Berne & Soleure, relativement au culte protestant des communes Bucheggberg. — On a discuté la question du droit d'épave pour les biens des couvens qui scront supprimés à l'avenir. Cet objet a été renvoyé à l'examen d'une commission. — Le réglement pour l'uniformité des signalemens a été approuvé, & la proposition du canton d'Argovie pour l'abolition de la peine du bannissement à l'égard des Suisses a été prise ad referendum. Le député de Schwitz a desiré pour l'avenir une répartition plus équitable des places d'officiers dans les régimens d'Espagne. Il a été résolu que les cantons intéressés s'entendraient entr'eux, & remettront leurs vœux au landamman. — Le 13 il n'y a pas eu de séance.

Le 15, un envoyé de S. M. le roi de Hollande est arrivé ici. S. Exc. le landamman vient de communiquer ses lettres de créance à la diète. Sa mission est relative aux militaires suisses pensionnés par la Hollande M. de Verger, ministre de S. M. le roi de Baviere près la confédération helvétique, va être remplacé par M. d'Olry, ancien chargé d'affaires près les

cours de Pétersbourg & de Dresde, qui doit arriver bientôt.

Luusanne, le 23 juin.

Discours prononcé par le député de Vaud à l'installation de la diète.

Monsieur le landamman, Messieurs les députés!

La circulation qui à cette cinquieme année de notre réorganisation politique, place dans les murs de cette antique cité le siège de l'autorité centrale, doit nous donner une satisfaction réciproque. Zurich voit sans